

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE  
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 8 mai 2018 à la caserne située au 379, rang Michaudville de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Yves Guérette et M. Alain Jobin et M. Michaël Bernier, président.

Est également présente :

Madame Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures quarante-huit (19h48), Monsieur Michaël Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

**18-05-54**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018;
4. **TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Comptes à payer au 4 mai 2018;
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Demande d'eau pour la tombola de l'école pour le 22 juin (2 citernes);
  - 5.2 Mandat à M. Éric Steingue vision fonctionnement, besoin équipements;
  - 5.3 Entente ville de St-Hyacinthe, St-Barnabé-Sud et Régie;
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
7. **IMMEUBLES :**
8. **INFORMATIONS DIVERSES :**
  - 8.1 dépôt pétition règlement d'emprunt - citoyens St-Hugues
  - 8.2 dépôt résolutions municipalité St-Barnabé
9. **VARIA :**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-haut en ajoutant le point 5.4 Classeur et le point 5.5 abrogation règlement d'emprunt et en laissant le varia ouvert.

**18-05-55**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, tel que déposé.

**18-05-56**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 MAI 2018**

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tel qui ont été déposés au 4 mai 2018.

**16-05-93**

**DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-HUGUES/SAINT-MARCEL –  
TOMBOLA 22 JUIN 2018**

Considérant que l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel prévoit organiser une tombola le 22 juin prochain;

Considérant que lors de cette activité les organisateurs auraient besoin du service de sécurité incendie pour le remplissage de la piscine qui sera installée pour l'événement;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre au directeur d'utiliser le camion-citerne pour le remplissage de la piscine lors de cet événement.

18-05-57

**MANDAT VISION DE FONCTIONNEMENT ET BESOIN EN ÉQUIPEMENTS**

Considérant que la Régie désire établir une vision claire de ses besoins en équipements et véhicules afin qu'elle puisse prévoir à long terme ;

Considérant que le dossier du nouveau camion incendie doit être réévalué et qu'un nouveau devis peut être nécessaire ;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de M. Éric Steingue datée du 1<sup>er</sup> mai 2018 au coût de 3 900\$ incluant les taxes.

18-05-58

**ENTENTE VILLE DE SAINT-HYACINTHE UTILISATION BORNE-FONTAINE**

Considérant la demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud par le biais de la résolution 109-05-2018 concernant une entente relative à l'utilisation occasionnelle d'une borne incendie de la ville de Saint-Hyacinthe par la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains ;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité, d'autoriser le président et la secrétaire-trésorière à signer l'entente pour les besoins en service incendie de Saint-Barnabé-Sud.

18-05-59

**CLASSEUR ANTI-FEU**

Considérant la recommandation des vérificateurs de la Régie pour mettre sous clefs les documents confidentiels de la Régie ;

Considérant qu'il y a un classeur anti-feu à la caserne de Saint-Barnabé-Sud et que la serrure doit être changée;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité, d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire réparer la serrure.

18-05-60

**RÈGLEMENT EMPRUNT**

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt # 2018-05 décrétant une dépense de 548 570 \$ et un emprunt de 548 570 \$ pour l'achat d'un camion incendie autopompe.

Considérant que la Régie désire s'assurer que l'achat soit effectué en considérant ses besoins à long terme et qu'un mandat a été octroyé à M. Éric Steingue dans cette optique;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité, d'abroger le règlement d'emprunt portant le numéro 2018-05.

**VARIA :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

18-05-61

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures trente (20h30), il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Barnabé-Sud, ce (11e) jour de mai 2018.

---

Michaël Bernier, président

---

Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière